

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-649

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2023-649</i>

**Subvention de fonctionnement, complément de bourse et mise à disposition -
Association Unis-Cité 2023/2024 - Décision - Autorisation.**

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 3e plan vélo métropolitain, approuvé le 25 novembre 2021, entend poursuivre les nombreuses actions développées au travers des plans vélos précédents, et accroître plus encore la pratique du vélo, en portant sa part modale à 18% à l'horizon 2030.

Parallèlement, un 1er plan marche métropolitain a été approuvé le 25 novembre 2021. Celui-ci entend accorder à la marche une part d'espace public plus représentative de sa pratique. La part modale de la marche sur le territoire métropolitain est déjà significative puisqu'un peu moins d'un tiers des déplacements sont effectués à pied sur la métropole.

Par ailleurs, le nombre de déplacements effectués à vélo et à pied augmente d'année en année depuis 2015. Cette évolution récompense l'action de la Métropole mais aussi celle des associations de promotion des mobilités alternatives qu'elle soutient chaque année.

Parmi celles-ci, le positionnement d'Unis-Cité au travers de l'opération "ambassadeurs des mobilités", participe au développement des services et à l'accompagnement au report modal afin d'augmenter la pratique du vélo et de la marche dans l'agglomération.

Le partenariat qui existe depuis 2012 entre Bordeaux Métropole et Unis-Cité visait ainsi à développer des actions de promotion, de sensibilisation et d'accompagnement à la pratique du vélo, il sera cette année étendu à la promotion des mobilités alternatives plus généralement.

Unis-Cité est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a été créée en 1994 et dont l'objet statutaire est d'organiser des programmes de service civique collectif, proposant à des jeunes de tous milieux sociaux, cultures, niveaux d'études et croyances (...), de consacrer au moins 6 mois de leur vie, à mener en équipe des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté. "

Le service civique a été institué par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 et a pour ambition d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité et aux autres. Il a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. De façon plus précise, le service civique, c'est :

- la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante,
- un engagement volontaire pour tous les jeunes, sur une période de 6 à 12 mois pour une durée hebdomadaire de mission d'au-moins 24 heures,

- l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation,
- le versement d'une indemnité,
- l'ouverture des droits à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

Bilan des actions 2022-2023 (d'octobre 2022 à juin 2023)

Pour la saison 2022 (d'octobre 2022 à juin 2023), les ambassadeurs étaient au nombre de 12, répartis dans les communes de Bègles, Le Bouscat, Bruges, Cenon, Lormont et Saint-Médard-en-Jalles.

Les volontaires ont participé à diverses actions telles que :

- Organisation de 3 Clean-walk à Cenon pour 120 participants
- 178 vélos diagnostiqués aux collèges de Saint Médard, 40 vélos réparés dans les écoles de Bruges
- Animation d'un stand à la fête des jardins du Bouscat
- Sensibilisation au « Vélotaf » auprès de 12 agents de la ville de Cenon
- Des patrouilles d'observation des aménagements et de la signalisation sur le territoire métropolitain avec des retours d'expertise au Service modes actifs de Bordeaux Métropole,
- Tests et prêts, auprès de personnes accompagnées par les ambassadeurs, de vélos à assistance électrique mis à disposition par Bordeaux Métropole,
- Tenue du Chêne à vélo : réparation des vélos sur place et à domicile dans la commune du Bouscat (40 personnes)
- Animation d'un stand de sensibilisation à la fête de la mobilité de Bruges (70 personnes)
- Organisation d'un atelier de « remise en selle » dédié aux femmes à Lormont (5 femmes)
- Tenue d'un atelier réparation à destination des agents de la mairie de Bègles (10 agents)

Pour plus de détails, le rapport d'activité complet de l'association est annexé à la convention.

Programme d'actions proposées en 2023-2024 (de novembre 2023 à juillet 2024) :

Pour l'année 2023-2024 il est proposé de poursuivre les actions suivantes :

- Accompagnements individuels et collectifs avec Vélo-Cité ;
- Stages de « remise en selle » ;
- Séances de mobilité, déplacements en groupe ;
- Cartographie, construction d'itinéraires modes actifs ;
- Animations et sensibilisations auprès de publics variés (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, service jeunesse, collèges, lycées...) ;
- Évènementiels communaux et métropolitains.

Afin de mieux répondre aux besoins et attentes des partenaires locaux, une organisation ciblée sera mise en place :

- Mobilisation de 12 volontaires 4 jours par semaine ;
- Développement du projet avec 3 équipes sur 5 communes de la métropole bordelaise, une équipe Bruges-Le Bouscat, une équipe Artigues-près-Bordeaux-Lormont et une équipe Saint-Médard-en-Jalles-Bègles. Les équipes pourraient ponctuellement intervenir sur d'autres communes notamment de la rive droite en partenariat avec la maison itinérante du vélo de la rive droite de Vélo-cité ;
- Un recrutement spécifique des volontaires avec des séances de pratique du vélo dès les séances d'entretien collectif et la recherche d'une « appétence » pour le vélo ;
- Un équipement matériel plus important des volontaires, notamment en matière de numérique, pour développer le volet cartographie et construction d'itinéraires de déplacement ;

- Un lien partenarial renforcé avec les dispositifs de Bordeaux Métropole, notamment pour les animations marketing de la mobilité.

Financement

Les charges directes affectées au programme ambassadeurs des mobilités s'élèvent à 85 508 € (+ 51764 € de contributions volontaires), auquel il vous est proposé de participer à la hauteur de 49 000 € (soit 57,3% du budget de fonctionnement) en plus d'un complément de bourse de 17 000 € en faveur d'Unis-Cité pour les volontaires, soit à hauteur de 66 000€.

Ces participations proposées sont identiques à l'année passée.

	Budget 2023-2024	Budget 2022-2023	Budget 2021-2022
Budget global (charges directes affectées)	85 508 €	95 042 €	79 373 €
Charges de personnel / budget global	49,5%	46 %	58,0 %
Participation de Bordeaux Métropole / budget global	77,4%	69,4 %	83,1 %
Participation de l'Etat / budget global	13,4%	12,2 %	14,9 %
Participation de la Région / budget global	8%	-	-

En complément des moyens financiers attribués à l'association, Bordeaux Métropole mettra à disposition 12 bicyclettes classiques. Ces vélos ne devront être utilisés que les jours effectifs de mission et devront être restitués à l'issue de l'opération, soit fin juillet 2024 (coût de la mise à disposition estimé à 7 500 €).

La convention annexée au présent rapport précise les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement du programme Ambassadeurs des mobilités 2023-2024, de novembre 2023 à juillet 2024. Elle souligne également l'engagement de l'association à promouvoir son partenariat avec Bordeaux Métropole dans toute publication ou manifestation publiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.5217-2 ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la délibération n° 2021-736 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 portant adoption du 3ème plan vélo métropolitain 2021-2026 ;

VU la délibération n° 2021-737 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre

2021 portant adoption du premier plan marche métropolitain ;

VU la demande formulée par Unis Cité en date du 11 juillet 2022 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE les actions de l'association Unis-Cité contribuent à l'animation des politiques publiques de Bordeaux Métropole, en particulier celle visant à augmenter sur son territoire la part modale des cyclistes et le développement des modes alternatifs à la voiture, ainsi que celle cherchant à réduire l'impact environnemental des usages de ses habitants ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 49 000 € en faveur de l'association Unis-Cité pour l'opération "ambassadeurs des mobilités",

Article 2 : d'attribuer une bourse de 17 000 € en faveur d'Unis-Cité pour les volontaires,

Article 3 : de mettre à disposition de l'association, 12 bicyclettes classiques, jusqu'à fin juillet 2024, ce qui représente un montant de subvention en nature dont le coût est estimé à 7 500 €,

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 5 : d'imputer sur le budget principal le montant de 49 000 € concernant la subvention de fonctionnement au chapitre 65 – compte 65748 – fonction 844,

Article 6 : d'imputer sur le budget principal le montant de 17 000 € concernant le complément de bourse des volontaires au chapitre 65 – compte 65131 – fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Isabelle RAMI</p>
---	---